Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Band: 11 (1866)

Heft: 16

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 01.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par

MM. F. LECOMTE, lieut.-colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; E. Cuénod, capitaine fédéral du génie.

Nº 16.

Lausanne, le 15 Août 1866.

XI° Année.

SOMMAIRE. — Rapport du Conseil fédéral sur l'adoption d'armes se chargeant par la culasse. — Modification au règlement pour l'administration fédérale de la guerre. — Répartition de l'armée fédérale. (Suite.) — Actes officiels. — Nouvelles et chronique.

RAPPORT

DU CONSEIL FÉDÉRAL A LA HAUTE ASSEMBLÉE FÉDÉRALE CONCERNANT L'ADOPTION D'ARMES SE CHARGEANT PAR LA CULASSE.

Tit.,

Les perfectionnements apportés dernièrement aux armes à chargement par la culasse et les expériences qui ont été faites dans les guerres d'Amérique et du Danemark, engagèrent, déjà en mai de la précédente année, le Conseil fédéral à soumettre à un examen approfondi la question de l'introduction dans notre armée des fusils à chargement par la culasse, et à faire toutes les démarches nécessaires pour les essais à entreprendre.

Dans ce but, on ouvrit un concours pour la présentation d'un modèle d'arme de ce genre qui pourrait le mieux nous convenir; le délai pour la durée de ce concours fut étendu jusqu'au 1^{er} octobre, toutefois il dut être prolongé d'un mois. (1)

Dans l'intervalle vous aviez, en date du 22 juillet 1865, accordé un crédit de fr. 10,000 pour subvenir aux frais des essais qui eurent lieu en janvier 1866, par les soins de la Commission (MM. les colonels Herzog, Wurstemberger, Welti, Merian, les lieutenants-colonels van Berchem et Vonmatt).

(1) Voir pour des développements relatifs à ces deux alinéas, Revue militaire de 1865, passim et particulièrement le no du 15 juin. (Réd.)